

Nos commissions

Ladignac le Long – Avril 2026

Qu'est-ce que c'est ?

Les commissions sont des groupes de travail, mis en place à chaque début de mandat et qui couvrent tous les domaines de l'action communale.

Elles élaborent des propositions d'améliorations, donnent un avis, dressent un constat, ou portent des projets qui seront ensuite soumis au Conseil Municipal. Elles ne sont pas décisionnaires mais uniquement consultatives.

Elles travaillent en coordination les unes avec les autres, et rapportent régulièrement l'état de leurs travaux.

Elles disposent d'une grande liberté dans leurs méthodes de travail. Elles ne sont pas publiques mais si nécessaire, elles peuvent inviter ou consulter des personnes d'intérêt pour élargir leur réflexion.

Le maire est président de droit de toutes les commissions. Il est assisté d'un vice-président. Le conseil municipal peut créer de nouvelles commissions ou les faire évoluer au cours du mandat, selon les besoins qui émergent.

Commissions obligatoires

(uniquement ouverte au conseil municipal)

Commission Finance et Budget

Élus :

- Pierre MILLET-LACOMBE
- Stéphane NIOTTA (1er adjoint)
- Angélique BONNETAUD (2ème adjoint)
- Alain CARADOT (3ème adjoint)
- Christophe OLIVIER

Rôles de la commission :

- Prépare le budget primitif et le compte financier unique (CFU) de la Commune
- Accompagne la recherche de subventions et de mutualisations financières au niveau de l'intercommunalité.
- Veille à garantir une gestion financière saine et réaliste afin de contenir les dépenses, réduire la dette de la commune et optimiser sa capacité de financement.

Commissions facultatives

Le conseil municipal a décidé de créer des commissions facultatives qui seront composées de 7 membres : le Maire, 3 conseillers municipaux et 3 habitants de la commune de Ladignac le long.

Commission Environnement et Cadre de vie

Élus :

- Angélique BONNETAUD
- Cédric THUILLIAS
- Céline CROUZET

Administrés :

- -
- -
- -

Rôle de la commission :

- Se fixe pour mission de rendre notre commune plus confortable, agréable à vivre et plus sûre, à travers ses aménagements.
- Propose d'améliorer le cadre de vie des habitants : espaces verts, circulation, stationnement, fleurissement...
- Veille à réduire le coût financier et environnemental des aménagements dans un contexte de transition climatique et économique (protection et mise en valeur de la biodiversité, utilisation et gestion des ressources locales).

Commission École et Jeunesse

Élus :

- Justine CHAPUT
- Marie-Joëlle MARIAUD
- Alain CARADOT

Administrés :

- -
- -
- -

Rôle de la commission :

- Gère l'établissement scolaire et la restauration (hors projet éducatif de l'école qui est sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale).
- Organise les temps périscolaires et extrascolaires (mercredi et vacances)
- Travaille avec l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune et les parents d'élèves au sein des conseils d'école entre autres.
- Veille à faire remonter les besoins qui s'expriment.

Commission Vie locale, culture et festivités communales

Élus :

- Frédérique MARTINAUD
- Céline CROUZET
- Marius MANDIN

Administrés :

- -
- -
- -

Rôle de la commission :

- Identifie les besoins de la vie locale et propose les actions à mettre en œuvre pour y répondre
- Organise les événements communaux, promeut et soutient les activités festives et culturelles.
- Facilite la vie quotidienne, en portant une attention particulière à inclure toutes les populations de la commune (familles, actifs, retraités, personnes fragiles, etc.).

Commission Communication et vie associative

Élus :

- Alain CARADOT
- Marius MANDIN
- Christophe OLIVIER

Administrés :

- -
- -
- -

Rôle de la commission :

- Propose et anime des actions pour dynamiser et soutenir les acteurs associatifs et économiques de la commune,
- Veille au développement de l'attractivité de la ville en promouvant les actions associatives de la commune-
- Répond aux attentes de la population en matière d'information et de communication et aux souhaits du conseil municipal de faire partager les décisions, réalisations et projets de manière transparente.

Commission Appels à projets et Chantiers participatifs

Un appel à projets est un dispositif utilisé par la collectivité qui permet de susciter et faciliter des initiatives citoyennes. Si le projet est validé par le conseil municipal, celui-ci pourra faire l'objet de financements inscrits au budget, d'aides pour la recherche de subventions, et d'aides logistiques.

Élus :

- Marius MANDIN
- Céline CROUZET
- Marie-Joëlle MARIAUD

Administrés :

- -
- -
- -

Rôle de la commission :

- Réfléchit aux moyens à mettre en œuvre afin d'encourager l'implication des citoyens par tous les moyens, dont les chantiers participatifs.
- Identifie les besoins, élabore un cahier des charges et un plan de financement, recherche et sélectionne les porteurs de projets.